

03 avr 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2009

INAMI

Financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins

Financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social relatif au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2009.

Cet accord social, pour le secteur privé comme le secteur public, comprend des mesures pour le transfert de connaissances et de l'expérience des travailleurs salariés âgés aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée. Il prévoit également une mesure de congé supplémentaire pour les membres du personnel qui ne bénéficient pas des avantages en matière de fin de carrière.

Dans le cadre de la fixation du budget 2009, des moyens ont été prévus dans le budget de l'INAMI pour le financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins qui ne bénéficient pas des mesures en matière de fin de carrière.

L'INAMI versera les moyens financiers nécessaires au Fonds Maribel social pour les hôpitaux privés et au Fonds des établissements et des services de santé ainsi qu'à l'ONSS-APL, en ce qui concerne les établissements et services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>